



RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

le 24 avril 2023

20 h 00

PRÉSENTS

M. Georges R. Savoie
M. Philippe Allain
Mad. Albertine Savoie
M. Denis Doiron
M. Eymard Savoie
M. Jean Savoie

AUTRES

M. Jeannot Doiron, directeur général et greffier municipal

1. Ouverture de l'assemblée.

M. le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 20h15.

2. Vérification du quorum.

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

4. Présentation de délégations ou organismes.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

23-4991

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Philippe Allain

Que l'ordre du jour de la réunion ordinaire du conseil du 24 avril 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

6. Lecture et adoption du Procès-verbal

6.1 Procès-verbal du 27 mars 2023.

23-4992

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 27 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

7. Affaires découlant du Procès-verbal

8. Correspondance du 24 avril 2023.

23-4993

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Jean Savoie

Que les correspondances No. 1 et 2 soient référées aux CAF.

ADOPTÉ

9. Rapport des comités et des responsables de secteur

9.1 Services d'urgence: rapport mensuel des pompiers pour le mois de mars 2023.

23-4994

Proposé par M. Jean Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que le rapport des pompiers pour le mois de mars 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.2 Récréatif : rapport mensuel du mois de mars 2023.

23-4995

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Jean Savoie

Que le rapport du mois de mars 2023 du comité récréatif soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.3 Développement touristique: rapport mensuel du mois de mars 2023.

23-4996

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le rapport du mois de mars 2023 du comité sur le développement touristique soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.4 Urbanisme: aucun rapport.

9.5 Finances

9.5.1 Administration : aucun rapport

9.5.2 Services Publics : aucun rapport

9.5.3 Rapport mensuel Préposée aux finances : aucun rapport.

9.6 Travaux Publics : rapport mensuel du mois de mars 2023.

23-4997

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Jean Savoie

Que le rapport des Travaux Publics pour le mois de mars 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.7 Pêches et Aquacultures : aucun rapport.

9.8 Développement économique : aucun rapport.

9.9 Directeur général : rapport mensuel du mois de mars 2023.

23-4998

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le rapport du Directeur général pour le mois de mars 2023 soit reçu tel que lu.

ADOPTÉ

9.10 Sport Plex : aucun rapport.

9.11 TP 23-01 Amélioration de la rue Ross avec asphaltage.

23-4999

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte d'aller en appel d'offres avec le projet TP 23-01 Amélioration de la rue Ross avec asphalte.

ADOPTÉ

9.12 TP 23 Équipements lourds et matériaux.

23-5000

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte d'aller en appel d'offres pour la location d'équipement lourd et la vente de matériaux.

ADOPTÉ

9.13 Lettre de l'avocat André Daigle pour frais juridiques pour 2023.

23-5001

Proposé par M. Philippe Allain

Appuyé par M. Denis Doiron

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de Maître André Daigle de Droit Juris Law au tarif préférentiel de 300 \$ / heure plus T.V.H.

ADOPTÉ

10. Arrêté municipal

10.1 Troisième lecture - Arrêté municipal No. 05-2022 "Arrêté procédural du conseil municipal de Neguac"

23-5002

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que l'Arrêté 05-2022 « Arrêté procédural du conseil municipal de Neguac »,

fasse l'objet de la troisième lecture par son titre.

ADOPTÉ

Le greffier municipal fait la troisième lecture par son titre de l'arrêté 05-2022 « Arrêté procédural du conseil municipal de Neguac ».

23-5003

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que la troisième lecture par son titre de l'Arrêté 05-2022 « Arrêté procédural du conseil municipal de Neguac » soit adoptée telle que lue par le greffier municipal et que cet arrêté soit adopté par le Conseil de la municipalité de Neguac.

ADOPTÉ

- 11. Affaires Anciennes**
- 12. Affaires Nouvelles**
- 13. Intervention du public**
- 14. Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h12.

M. Jeannot Doiron, greffier municipal

M. Georges R. Savoie, Maire